

# CONTRAT DE VILLE 2024-2030

« ENGAGEMENT QUARTIER 2030 »



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Guingamp  
Paimpol**  
AGGLOMÉRATION



**Guingamp  
Gwengamp**

Territoire Guingamp-Paimpol-Agglomération  
Roudourou, la Madeleine, Castel-Pic

## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	2
Caractéristiques du territoire de Guingamp et de son quartier prioritaire .....	6
La ville de Guingamp.....	6
Guingamp, quelle évolution depuis 2015 ? .....	7
Géographie prioritaire.....	8
Rappel des préconisations issues de l'évaluation finale du contrat de ville 2015-2022.....	9
Historique.....	9
Bilan du précédent contrat et perspectives proposées .....	9
Synthèse du bilan .....	11
Démarche d'élaboration du contrat de ville 2024-2030 .....	15
Étape 1 : Sondage auprès des habitants .....	15
Étape 2 : Proposition de thématiques retenues par la Ville et l'agglomération. ....	16
Étape 3 : Groupes de travail pour proposer une déclinaison des thématiques en objectifs. ....	17
Étape 4 : Validation des objectifs retenus .....	17
Étape 5 : Écriture et relecture collégiale du contrat de ville.....	17
Étape 6 : Signature du contrat de ville par les 8 signataires .....	17
Thématiques et objectifs opérationnels du contrat de ville .....	18
Thématique SANTÉ / 6 objectifs : .....	18
Thématique HABITAT ET CADRE DE VIE / 4 objectifs : .....	18
Thématique ÉDUCATION / 4 objectifs : .....	18
Thématique PARENTALITÉ/ 3 objectifs : .....	18
Thématique TRANQUILLITÉ PUBLIQUE/ 4 objectifs : .....	18
Thématique EMPLOI & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/ 5 objectifs .....	19
Cadre de la mise en œuvre du contrat de ville .....	20
La gouvernance du contrat de ville .....	20
Gouvernance politique .....	20
Gouvernance technique.....	21
La priorisation des politiques de droit commun.....	22
La Participation des habitants .....	23
Le Conseil citoyen.....	23
La maison de l'idée Ti-Menoz.....	23
Les diagnostics en marchant / Gestion urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).....	23
Gestion spécifique de l'exonération de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties.....	24
Les signataires .....	25
Annexes .....	26
Tableaux de suivi des objectifs opérationnels.....	26

## INTRODUCTION

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale. Ces contrats sont copilotés par l'État, et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, avec la participation active des communes concernées. Ils sont signés par l'ensemble des partenaires institutionnels et financeurs publics du territoire.



- Les contrats de ville ont une durée de six ans du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2030.
- Sur la base d'un projet de territoire coproduit, les signataires s'engagent à mobiliser leurs politiques de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et engager les actions spécifiques nécessaires,
- L'EPCI est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, en lien étroit avec l'État et la Ville concernée
- Des crédits spécifiques sont alloués par l'État afin de développer des actions au bénéfice des habitants
- Les contrats font l'objet d'une évaluation de mi-parcours au bout de 3 ans.

Le Contrat de ville 2024-2030 est recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés collectivement par tous les acteurs locaux.

*« Ensemble, nous pouvons faire nation  
et bâtir un avenir meilleur pour nos  
quartiers. »*

*Sabrina Agresti-Roubache,  
Secrétaire d'État chargée de la  
Citoyenneté et de la Ville*



## Mot du Préfet



*« Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », conclu avec Guingamp Paimpol Agglomération et la Ville de Guingamp, s'inscrit dans une démarche résolument partenariale et se veut un document pratique, accessible à tous et opérationnel.*

*Avec ce contrat, notre objectif est de permettre aux habitants du nouveau quartier prioritaire de Castel Pic/ Roudourou/ La Madeleine de relever les défis futurs et de s'émanciper dans un cadre plus sûr, adapté aux transitions écologiques, démographiques et générationnelles de demain.*

*Cette contractualisation, copilotée en bonne intelligence par l'État et l'Agglomération, en lien étroit avec les services de la Ville de Guingamp, a permis d'animer une concertation institutionnelle, associative et citoyenne de qualité, qui a conduit à des propositions concrètes. Celles-ci constituent la feuille de route de notre contrat 2024-2030.*

*Les objectifs de ce nouveau contrat de ville se concentrent sur les enjeux suivants :*

- Favoriser la santé des habitants par un soutien à l'accès aux soins et le développement des actions de prévention*
- Préserver un cadre de vie agréable en s'engageant dans les transitions écologiques et l'aménagement des espaces*
- Promouvoir l'éducation pour toutes et tous en accompagnant tous les enfants dans leur réussite scolaire*
- Renforcer l'accompagnement de la parentalité, notamment auprès des familles les plus isolées,*
- Favoriser la tranquillité publique en développant le dialogue forces de l'ordre / population et en luttant contre le sentiment d'insécurité*
- Faciliter l'emploi et le développement économique à travers le lien habitants / entreprises, et en développant toutes les mobilités*

*Je réaffirme la pleine mobilisation de l'État aux côtés des partenaires de ce contrat de ville, que sont les collectivités et les associations. La réussite de nos « Engagements quartiers 2030 » passera par une gouvernance lisible, avec des moyens dédiés, une articulation réfléchie avec les dispositifs de droit commun, ainsi que par l'engagement et l'implication de toutes les parties prenantes au contrat, au premier rang desquelles les habitants de ces quartiers. Les soutenir dans leur pouvoir d'agir reste primordial pour la réussite de la Politique de la Ville. »*

Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes d'Armor

## Mot du Président de Guingamp-Paimpol-Agglomération



*« L'agglomération Guingamp-Paimpol porte la Politique de la Ville car elle vise à réduire les inégalités sociales, à améliorer les conditions de vie des habitants, en développant une intervention publique renforcée en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

*C'est une politique publique globale intervenant dans toutes les dimensions de la vie des habitants pour trois quartiers de la Ville de Guingamp : Castel Pic, Roudourou et La Madeleine.*

*Ce nouveau Contrat de Ville 2024-2030 constitue le socle de la politique de la ville en engageant les institutions et les différents partenaires autour d'enjeux tels que la santé, la tranquillité publique, l'éducation, l'emploi et l'insertion économique.*

*L'Agglomération s'inscrit pleinement dans cette démarche et dans les objectifs de ce dispositif partenarial dans un esprit de solidarité territoriale.*

*Je remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la rédaction de ce document. Il nous permet de nous inscrire dans une perspective à long terme pour les habitants de ces quartiers. »*

Vincent LE MEAUX, Président de Guingamp-Paimpol Agglomération

## Mot du Maire de Guingamp.



*« A Guingamp, nous affirmons constamment notre désir d'adresser à chacun (e) et à tous (tes) une offre de réponses organisées des politiques publiques, pour répondre aux difficultés individuelles. Ainsi trois de nos quartiers ont été à nouveau sélectionnés par l'État dans le cadre de cette politique en faveur des quartiers prioritaires. Dans une République unie et indivisible, il est impératif de veiller, de protéger tous les citoyens dans leurs parcours de vie. Ainsi, nous reconnaissons que certains quartiers sont davantage touchés par la précarité. C'est une raison supplémentaire de placer notre confiance en ces politiques publiques qui doivent favoriser l'émancipation, l'espoir, afin de se libérer des difficultés, de toute assignation sociale, de transcender le fatalisme, et de proposer des*

*parcours empreints de joie, de qualité, d'ambition.*

*Cette politique que nous embrassons aspire à agir sur tous les fronts : le logement, les espaces publics, l'éducation, la parentalité, l'économie, l'accès aux soins, ainsi que la culture. Notre volonté est de travailler ensemble, en proximité avec les habitants, afin de mettre également en lumière avec fierté ces quartiers de vie, ces quartiers dotés d'une véritable richesse humaine et créative. Aujourd'hui, nous nous inscrivons dans une perspective à long terme avec une contractualisation collective jusqu'en 2030. C'est une opportunité d'agir en profondeur, de construire des réponses qui apportent des changements profonds et durables.*

*Cette démarche de politique urbaine mérite également d'être saluée, car elle ne constitue pas une politique imposée de façon arbitraire. Le processus que nous avons entamé, de diagnostic et de priorisation des actions, est le fruit d'une collaboration avec vous, habitants des quartiers, avec ceux qui les fréquentent et traduisent cette connaissance du terrain. Cette politique est également un travail partenarial, visant à mobiliser chez chaque acteur ses compétences. Je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble des signataires, à l'État bien sûr, porteur de cette initiative. Mais également à l'ensemble des partenaires institutionnels tels que l'agglomération Guingamp Paimpol, la CAF, Guingamp Habitat, le Département, Pôle Emploi, la Mission Locale, et tous les autres...*

*Un grand merci également aux habitants, aux représentants du conseil citoyen, ainsi qu'à tous ceux qui sont et seront partie prenante dans cette noble démarche positive. Aujourd'hui, l'action doit désormais primer, afin que tous ceux qui vivent dans les quartiers concernés continuent à observer leur quartier et leur vie évoluer, changer positivement. »*

Philippe Le Goff, Maire de Guingamp

## CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE GUINGAMP ET DE SON QUARTIER PRIORITAIRE

### LA VILLE DE GUINGAMP

La ville de Guingamp est une commune de 7105 habitants, située dans le département des Côtes d'Armor en région Bretagne. Guingamp est au carrefour des villes de Brest (110 km) et de Rennes (130 km).

La ville se compose d'un centre-ville et de quartiers plus extérieurs tels que la Madeleine, Roudourou-Gourland et Castel-Pic

La ville fait partie de la communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol-Agglomération (GPA) qui regroupe 57 communes et 73 427 habitants. Le siège est implanté à Guingamp.

Sous-préfecture, Guingamp est une ville agréable à vivre et riche par son patrimoine historique, culturel et architectural. L'offre culturelle y est importante, notamment par la présence de la médiathèque, du théâtre du Champ au Roy, du centre culturel implanté dans l'ancienne prison qui accueille le centre d'art Gwinzegal ainsi que l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC). Guingamp accueille nombre d'institutions, de services sociaux et d'associations d'action sociale. La présence d'établissements scolaires et universitaires est également un atout du territoire.

Mais, la ville de Guingamp se caractérise également par la précarité d'une partie importante de sa population. Plusieurs indicateurs sont explicites :

- La population guingampaise présente un fort taux de précarité comparé au niveau de la France métropolitaine. Le revenu médian est inférieur à la moyenne nationale (17 360€ /an pour 21 110 €/an pour la France),
- Le taux de personnes vivant seules (63,6%),
- Le nombre de familles monoparentales (31,8%),
- Le nombre de ménages non imposables (67,2%)
- Le nombre d'allocataires CAF (39,16% de la population)
- Le taux de chômage à 13,7%

En matière d'emploi, il y a deux fois plus d'offres que de demandeurs d'emploi. Les postes nécessitant des qualifications peinent à être pourvus. Le manque de formation et de diplômes est un frein à l'embauche. De plus, les difficultés, quant à la mobilité, renforcent les handicaps sociaux et par conséquent l'accès à l'emploi. La population concentre un taux majoritaire d'employés et d'ouvriers. Le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale.

Par ailleurs, la ville concentre de nombreux services dédiés aux publics en situation de handicap tant dans le logement que dans l'activité sociale et professionnelle (GEM, SAVS, ESAT, SAMSAH, SATRA, EMPP, CMP...). Le nombre de bénéficiaires à l'AAH est de 389.

Sources : "Insee, Recensement de la population (RP) 2018", "DataCAF.fr"

### DÉMOGRAPHIE

- Augmentation des familles monoparentales
- Augmentation de la population étrangère

### REVENUS

- 10% de la population vit avec un revenu inférieur à 793 €
- Taux de pauvreté de 27% (15% au niveau national)
- La part des prestations sociales dans les revenus disponibles est 2 fois plus importante sur Guingamp comparé aux autres échelles de territoire.

### LOGEMENT

- Part des logements sociaux : 25%
- 83% des logements sociaux situés sur les IRIS TVA en 2018, contre 72% en 2015
- Les familles monoparentales représentent 30% des attributions de logements

### EMPLOI/NIVEAU DE QUALIFICATION /SCOLARISATION

- Le taux de chômage à 21.4% en TVA (13.7 % pour la ville et 7.2% pour le bassin d'emploi) – Emplois précaires 27.6%.
- Personnes non scolarisées de 15 ans et + peu qualifiées : 4%. - Personnes peu qualifiées : 58%
- 6.20 % des élèves en 6ème sur les collèges publics ont un retard d'un an ou plus.
- L'indice de position social est de 79,2 pour l'école de la Madeleine située sur le TVA et de 75,4 pour l'école de la Chesnaye, l'école Leizour, l'école du centre-ville a quant à elle un IPS de 88,2.

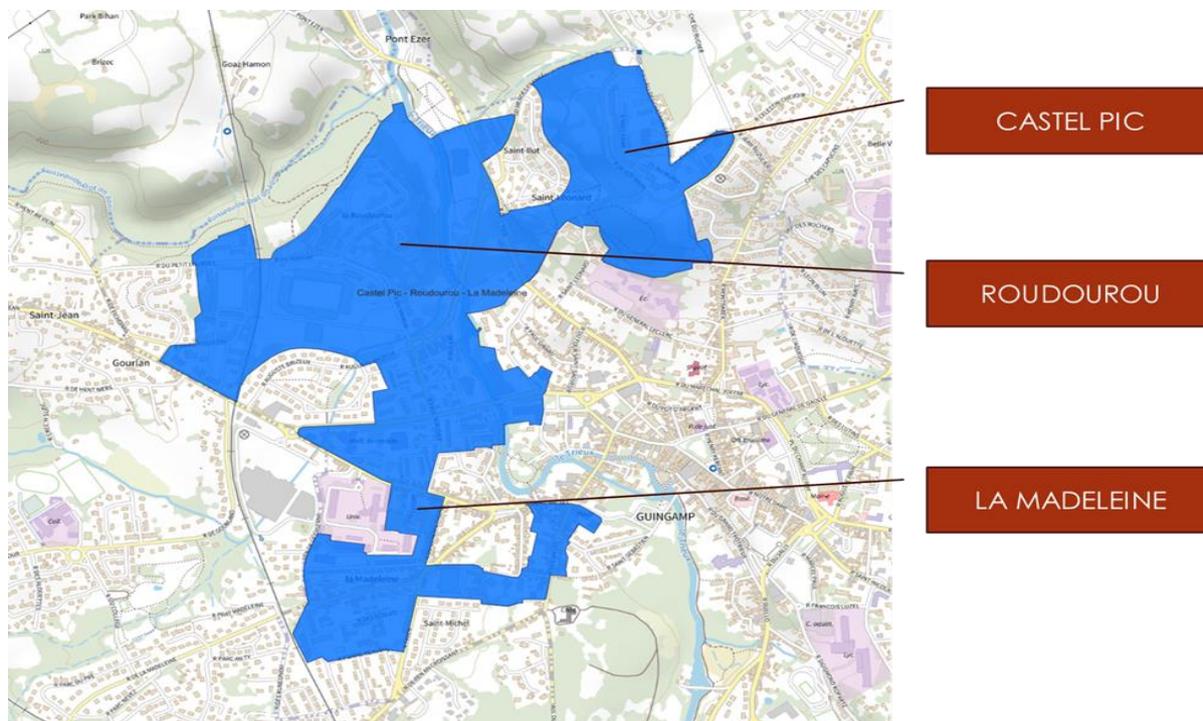
### ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 371 entreprises réparties en 5 grands secteurs d'activités.
- Le secteur le moins représenté est l'agriculture, la sylviculture et la pêche.
- Les entreprises les plus représentées sur la commune : les commerces, les entreprises de transport et de services divers.

## GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

La nouvelle cartographie de la politique de ville comprend les trois secteurs guingampais suivants :

- La Madeleine
- Roudourou / Gourland
- Castel Pic



L'ensemble des secteurs totalise 2100 habitants.

### **Le secteur de la Madeleine.**

Il comprend des ilots et rues suivantes : Cité Lefort, rue du Général Pastol (côté paire), rue du 48ème RI, rue des salles, cité des Petites Salles, rue de la Madeleine, cité de Kermado, la Madeleine, rue des Ecoles de la Madeleine, rue Faven, rue du Maréchal Foch, rue Corneille.

### **Le secteur de Roudourou / Gourland**

Il comprend des ilots et rues suivantes : Rue du Chêne vert, square de la Tourelle, rue René Cassin, rue du Manoir, rue du Petit Lourdes, rue Gourland Nevez, rue Marie Follezou, rue Berthe Morisot, rue Hyacinthe Cheval, place du Repos, rue Molière, rue Paul Serusier, rue Raymond Poincaré, rue John Fitzgerald Kennedy, rue André Le Cun.

### **Le secteur de Castel Pic**

Il comprend les ilots et rues suivantes : Rue Maez Kamm, place Maez Kamm, place du Murio, rue de Ker Naon, allée Mendès France,

## RAPPEL DES PRÉCONISATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

### HISTORIQUE

L'entrée en Quartier Prioritaire du secteur Roudourou/Gourland en 2007, avait déjà fait l'objet d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

A l'issue du réaménagement urbain, ce zonage a été maintenu et redéfini en "Territoire de Veille Active (TVA)" selon le critère de densité de population, passant en 2014 sous le seuil de 1000 habitants et au vu des données socio-économiques de sa population. Ainsi, même sortant de la géographie prioritaire, Guingamp a bénéficié d'un accompagnement à minima des services de l'Etat.

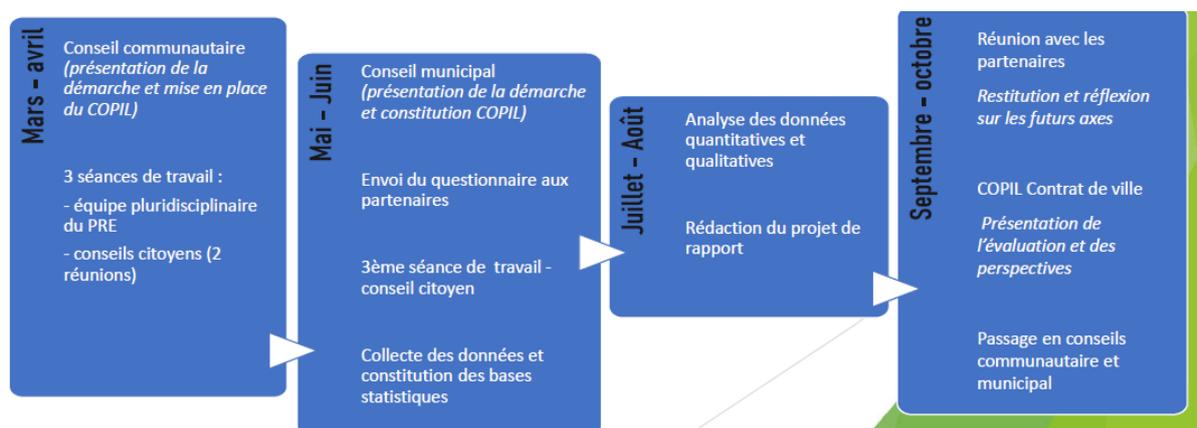
Ce contrat, initialement acté pour une durée de 5 ans, soit de 2015 à 2020, a été prorogé jusqu'en 2023.

Lors de l'élaboration du nouveau schéma de la géographie prioritaire, le territoire de veille active a été analysé par l'ANCT au regard de ses critères socio-économiques actuels, et le territoire a été déclaré éligible.

En 2024, le périmètre géographique du territoire de veille active devient le 7ème quartier prioritaire du 22 sur le secteur de Roudourou/Gourland, Castel-Pic, ainsi que La Madeleine.

### BILAN DU PRÉCÉDENT CONTRAT ET PERSPECTIVES PROPOSÉES

Les actions du contrat de ville de Veille Active ont été évaluées de façon participative de mars à octobre 2022.



Un questionnaire a été envoyé aux partenaires permettant à chacun d'alimenter le bilan à distance.

Le Conseil citoyen s'est réuni pour faire à son tour son bilan.

Le bilan du contrat de veille active a été présenté aux instances en septembre-octobre 2022.

Le contrat de ville 2015-2023 était fondé autour de 4 axes, déclinés en enjeux et en objectifs opérationnels.

#### **I. ENJEUX TRANSVERSAUX**

- Enjeu 1 : Pilotage, gouvernance, Ingénierie

#### **II. COHÉSION SOCIALE**

- Enjeu 1 : Accès aux droits et inclusion sociale
- Enjeu 2 : Lutter contre la démobilité scolaire
- Enjeu 3 : L'accompagnement des familles

#### **III. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- Enjeu 1 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi et/ou en situation de précarité
- Enjeu 2 : S'appuyer sur les acteurs économiques pour développer l'emploi et l'activité

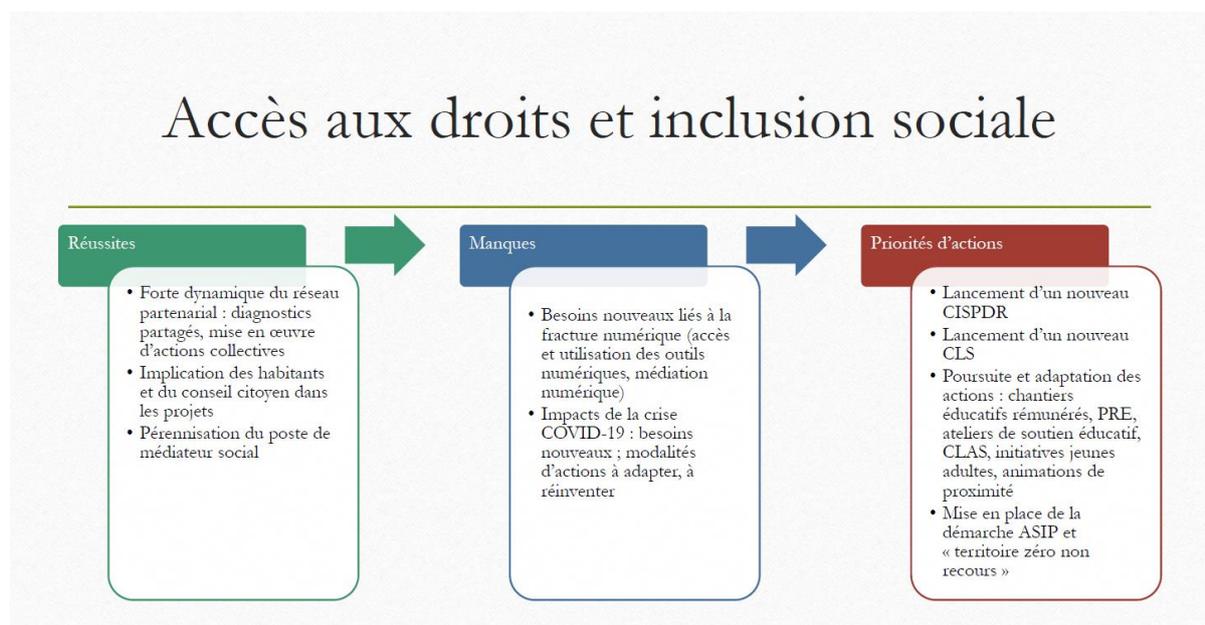
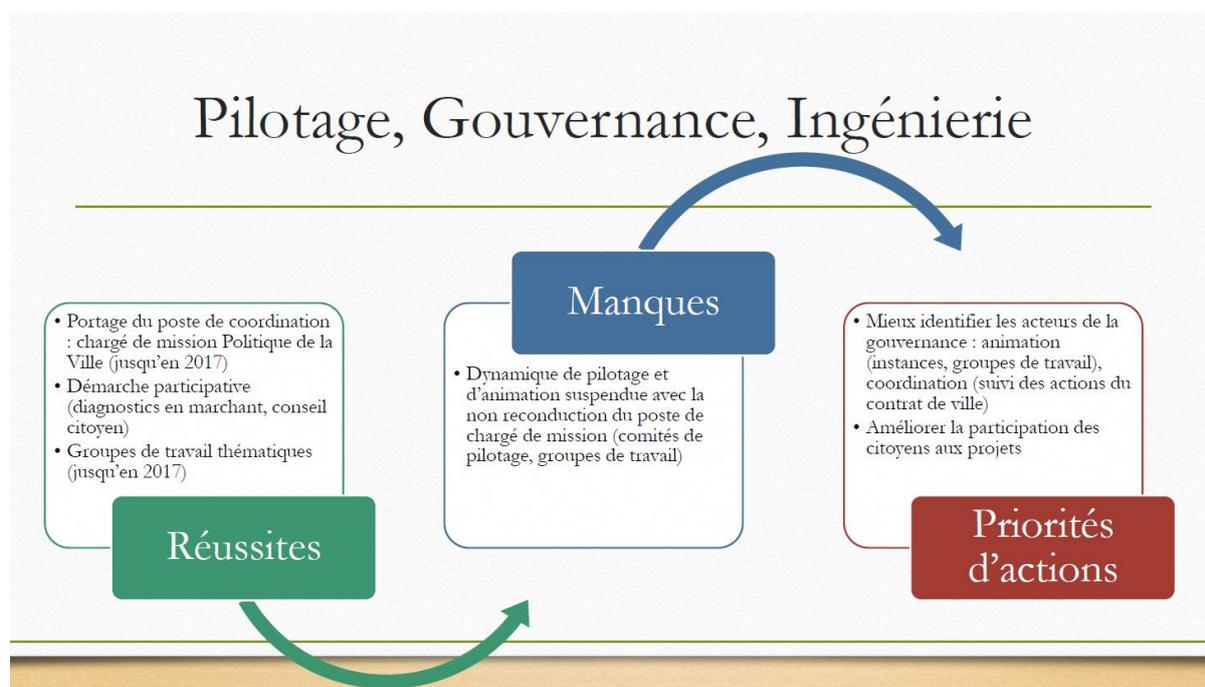
#### **IV. RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE**

- Enjeu 1 : Un habitat à repenser
- Enjeu 2 : Favoriser les mobilités
- Enjeu 3 : Valoriser les espaces de vie et de lien social



*Quartier de la Madeleine*

La démarche de bilan partagé a permis de dresser le bilan synthétique par axe :



NB : L'ASIP (Accueil Social Inconditionnel de Proximité) est d'ores et déjà en place à l'échelle des Côtes d'Armor, relations existantes. La coordination des acteurs et une formalisation des collaborations (Ex CCAS / MdD) est à préciser.

Les « Territoires Zéro Non Recours » sont des expérimentations visant à réduire le non-recours aux droits sociaux. Elles sont prévues par la loi 3DS de 2022 et concernent onze territoires sélectionnés. L'objectif est de faciliter l'accès aux droits des personnes vivant sous

le seuil de pauvreté grâce à des ambassadeurs des droits, des guichets uniques ou des plateformes numériques.

## Lutter contre la démobobilisation scolaire

### Réussites

- Forte dynamique partenariale autour du PRE (coordination, EPS...)
- Articulation étroite entre le PRE et les autres dispositifs : ateliers de soutien éducatif, CLAS, passerelle CM2-6<sup>ème</sup>

### Manques

- Travail sur les indicateurs et mesures d'impact à approfondir
- Besoins identifiés liés à la fracture numérique

### Priorités d'actions

- Maintenir la dynamique du PRE et des dispositifs associés
- Développer des actions pérennes sur l'accès au numérique, l'utilisation des outils, la médiation numérique

## Accompagnement des familles

### Réussites

- Pluralité et diversité des actions proposées
- Dynamique partenariale du collectif parentalité

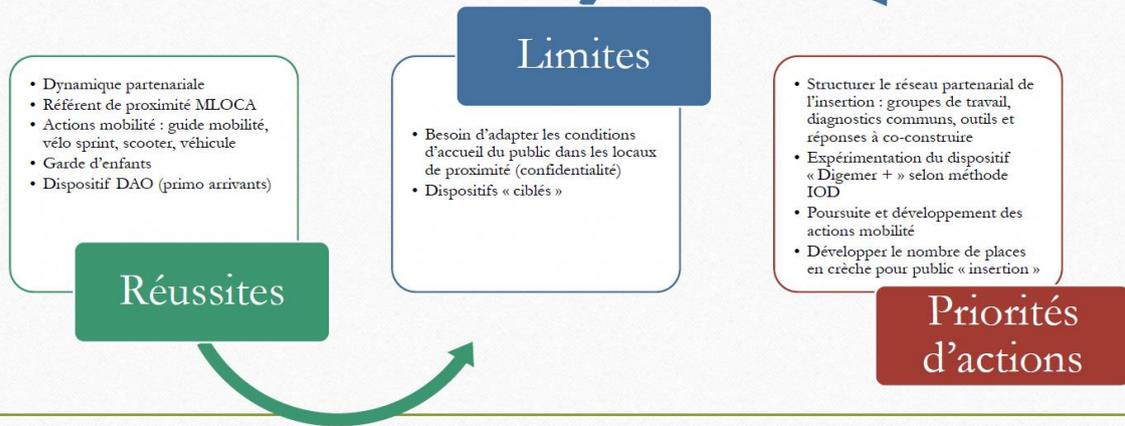
### Manques

- Diagnostic des besoins spécifiques des familles sur le TVA, notamment parents solos et familles nombreuses
- Coordination des actions

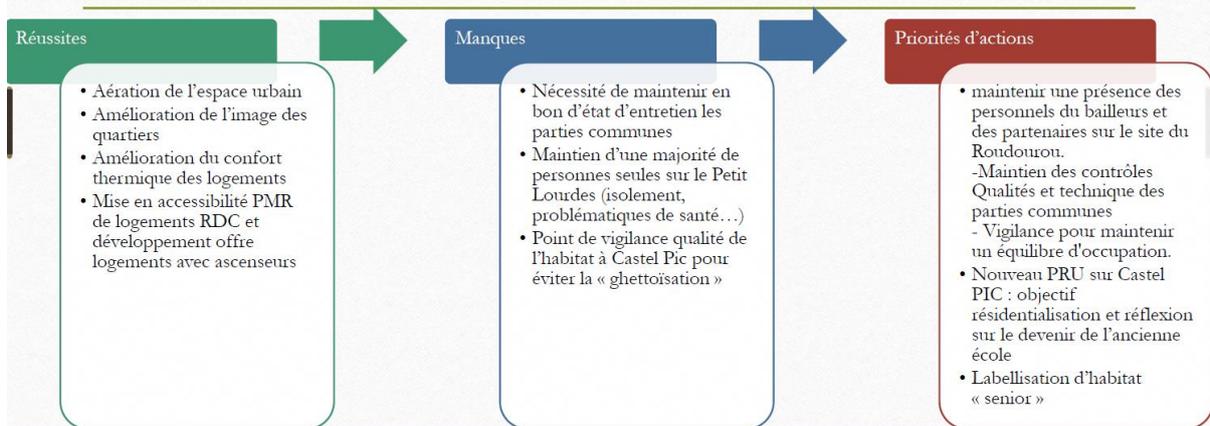
### Priorités d'actions

- Maintien et adaptation des actions familles
- Soutenir et structurer la dynamique partenariale
- Actions à développer : « parent solo », « sport santé »...

# Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi et/ou en situation de précarité



# Un habitat à repenser



# Valoriser les espaces de vie et de lien social

## Réussites

- Locaux de proximité : ouverture trois fois par semaine sur chaque site
- Actions ciblées : CLAS, QL, ASE, Je vous offre le café, jardins familiaux

## Manques

- Absence de local de proximité sur la Madeleine
- Permanences partenariales dans les locaux à relancer

## Priorités d'actions

- Renforcer présence des partenaires sur la Madeleine (actions de proximité, local ?)
- Poursuite des actions délocalisées
- Permanences des partenaires à développer dans les locaux de proximité



*Quartier Roudourou*

L'élaboration du Contrat de Ville s'est effectuée en plusieurs étapes :

Étape 1 : Sondage auprès des habitants

Étape 2 : Proposition de thématiques retenues par la Ville et l'agglomération.

Étape 3 : Groupes de travail pour proposer une déclinaison des thématiques en objectifs.

Étape 4 : Validation des objectifs retenus

Étape 5 : Écriture et relecture collégiale du contrat de ville

Étape 6 : Signature du Contrat de ville

---

### ÉTAPE 1 : SONDAGE AUPRÈS DES HABITANTS

Du 5 au 22 décembre 2023, les agents du CCAS de Guingamp, appuyés par le Conseil citoyen, ont recensé les attentes des habitants des trois quartiers. Cette démarche a pu permettre de définir en partie les thématiques prioritaires du présent Contrat.

143 habitants et acteurs locaux ont ainsi répondu au sondage laissant paraître leurs intérêts prioritaires. Les personnes ayant répondu aux questionnaires sont issues :

- Du secteur de la Madeleine (47)
- Du secteur de Roudourou (48)
- Du Secteur de Castel Pic (48)

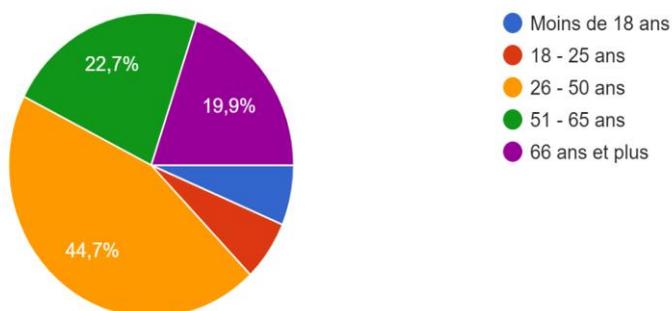
Parmi les sondés, il est dénombré :

- 66% de femmes et 34 % d'hommes
- 85% habitants en immeubles et 15 % en maison individuelle
- 89% de locataires et 11% de propriétaires
- 31 acteurs locaux œuvrant dans les QPV dont 84% de bénévoles associatifs et 16% de professionnels institutionnels et associatifs.

Résultat des sondages : âges des personnes sondées

VOUS AVEZ :

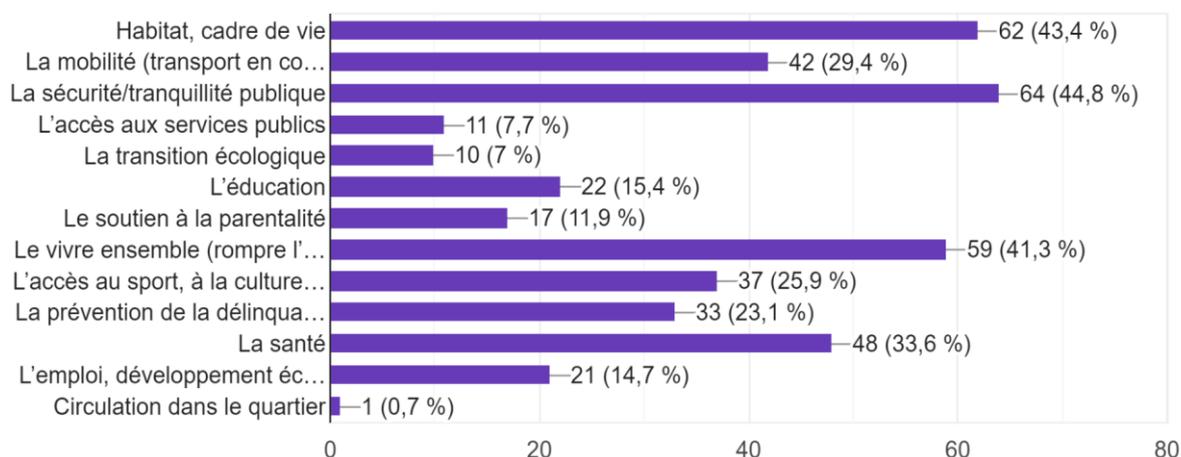
141 réponses



### Résultat des sondages : Les thématiques prioritaires

Quelles sont pour vous les 3 thématiques prioritaires à travailler dans votre quartier ?

143 réponses



### ÉTAPE 2 : PROPOSITION DE THÉMATIQUES RETENUES PAR LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION.

Le sondage mené auprès des habitants a été pris en compte pour établir les 6 thématiques retenues par l'EPCI et la commune. Celles retenues sont les suivantes :

- Tranquillité publique
- Habitat et cadre de vie
- Santé
- Éducation
- Parentalité
- Emploi et développement économique

---

### ÉTAPE 3 : GROUPES DE TRAVAIL POUR PROPOSER UNE DÉCLINAISON DES THÉMATIQUES EN OBJECTIFS.

La 3ème étape a renforcé la participation des acteurs locaux du territoire. La journée du mardi 16 janvier a rassemblé 25 partenaires/habitants lors des ateliers du matin puis 27 en après-midi. Répartis en sous-groupe, les participants ont pu échanger, débattre et proposer plusieurs objectifs pour chaque thématique.

---

### ÉTAPE 4 : VALIDATION DES OBJECTIFS RETENUS

Les élus locaux ont adopté les thématiques retenues pour le Contrat de ville et en prenant en compte les résultats de la consultation participative des habitants ainsi que le bilan du précédent projet de Veille active.

---

### ÉTAPE 5 : ÉCRITURE ET RELECTURE COLLÉGIALE DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville est écrit par les copilotes (Etat/ GPA/ Ville de Guingamp) et relu par l'ensemble des partenaires signataires.

---

### ETAPE 6 : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE PAR LES 8 SIGNATAIRES

Le contrat est soumis à la signature des représentants institutionnels tels que l'Etat, la Région, le Département, l'EPCI, la Commune, l'Education Nationale, France-Travail, le bailleur Guingamp-Habitat et la Mission Locale.



*Castel-Pic*

## THÉMATIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE

Les objectifs opérationnels répondant à chaque thématique ont été formulés, pour très grande partie, par les groupes de travail du 16 janvier 2024, à l'issue du questionnaire diffusé auprès des habitants.

Ils émanent du contexte local et des besoins des habitants. Chaque objectif est accompagné par ses indicateurs de résultat. Ils servent de base pour les appels à projets annuels et permettent aux différents organismes porteurs de projets de cibler les priorités à prendre en compte pour mener à bien leurs actions. 26 objectifs opérationnels ont ainsi été définis

---

### THÉMATIQUE SANTÉ / 6 OBJECTIFS :

- Mettre en place des solutions d'accompagnement personnalisé dans les parcours de soin
- Développer un réseau partenarial important et favoriser l'interconnaissance
- Favoriser l'attractivité du territoire pour l'installation des professionnels de santé
- Favoriser l'aller vers au bénéfice des populations isolées, notamment les personnes âgées
- Développer la formation des professionnels sur les problématiques de santé et actions de prévention
- Développer les actions de prévention et les activités sportives pour toutes et tous à moindre coût

---

### THÉMATIQUE HABITAT ET CADRE DE VIE / 4 OBJECTIFS :

- Favoriser toutes les actions de lien social
- Améliorer l'aménagement des espaces collectifs sur l'espace public et notamment les espaces verts
- Améliorer l'accessibilité dans le quartier et inter quartiers,
- Développer les actions liées aux transitions écologiques et énergétiques

---

### THÉMATIQUE ÉDUCATION / 4 OBJECTIFS :

- Favoriser l'inclusion de tous les publics (genre, handicap, allophone...)
- Renforcer le lien éducation nationale/habitants des quartiers
- Valoriser le parcours des enfants et des jeunes
- Développer les actions de prévention et de lien social pour les enfants et les jeunes

---

### THÉMATIQUE PARENTALITÉ/ 3 OBJECTIFS :

- Renforcer l'accompagnement des familles monoparentales et familles isolées.
- Développer les modes de gardes alternatifs et adaptés aux besoins des familles
- Développer la médiation culturelle et sportive

---

### THÉMATIQUE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE/ 4 OBJECTIFS :

- Développer le dialogue force de l'ordre/population
- Lutter contre le sentiment d'insécurité et l'insécurité

- Développer les actions de prévention
- Développer le lien avec la jeunesse et favoriser la co-construction de projets

---

#### THÉMATIQUE EMPLOI & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/ 5 OBJECTIFS

- Favoriser la connexion entre les entreprises et les habitants des dispositifs économiques et le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Développer l'aller-vers et l'accompagnement à l'emploi personnalisé aux habitants
- Développer la communication et l'information des seniors, personnes, et dispositifs existants par tous les moyens (aller-vers, réseaux sociaux, réunions, forums...)
- Valoriser les compétences de chacun qu'elles soient personnelles ou professionnelles (jeunes, seniors...) et accompagner à la prise de poste
- Développer toutes les mobilités vers l'emploi, l'insertion et le développement économique

Des indicateurs ont été fixés pour objectiver les bilans des actions engagées dans le cadre du contrat de ville. Cela permettra d'avoir un suivi du bon investissement de ces thématiques.

*cf. Tableau par thématique avec les contextes, les objectifs, les indicateurs et propositions d'actions en annexe.*



*Groupe n°6 de travail du 16 janvier 2024*

## CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

### LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La gouvernance du contrat se réfère aux processus qui guident la gestion de projet. Elle assure le bon déroulement du projet en respectant le budget, les délais et la pertinence des actions. Elle inclut des éléments tels que les rôles et responsabilités des intervenants et le cycle de vie du projet. La bonne gouvernance du projet favorise la participation, le consensus, la responsabilité et la transparence. Elle implique de déterminer qui fait quoi, qui décide et les processus décisionnels. La gouvernance est politique d'abord, et technique.

---

### GOUVERNANCE POLITIQUE

---

#### LES CO-PILOTES DU CONTRAT DE VILLE

- L'Etat représenté par le Sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp
- Guingamp Paimpol Agglomération représenté par le Président de l'Agglomération et la Vice-présidente en charge de l'aménagement, des mobilités et de la revitalisation des territoires
- La Ville de Guingamp représentée par le Maire et la maire-adjointe en charge de la politique de la ville et de la sécurité

L'Etat garantit le respect du cadre national de la politique de la Ville et octroie les crédits du BOP 147. Il contrôle la bonne exécution des actions dans ce cadre.

L'Agglomération de GPA contrôle la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat de ville.

La Ville de Guingamp assure l'animation des instances partenariales et la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville dans le quartier prioritaire.

---

#### LE COPIL (COMITÉ DE PILOTAGE)

Le Copil est composé d'élus et/ou de représentants institutionnels signataires du contrat de ville (Etat représenté par la Préfecture, la DDETS, l'Education nationale et l'ARS, Guingamp Paimpol Agglomération, Ville de Guingamp, CAF, Département des Côtes d'Armor, Conseil Régional, France Travail, Mission locale avenir jeunes, Guingamp Habitat,) ainsi que le Conseil citoyen.

Le Copil se rassemble pour valider l'attribution des crédits Politique de la ville aux porteurs de projets.

---

## GOUVERNANCE TECHNIQUE

---

### L'ÉQUIPE PROJET

La mise en œuvre technique de la feuille de route est assurée par une équipe projet des copilotes du contrat de ville :

- Le référent contrat de ville de GPA (directeur du CIAS)
- Le référent contrat de ville de la Ville de Guingamp (directeur/trice du CCAS)
- La déléguée du Préfet politique de la Ville
- La référente de la DDETS

Cette équipe projet est en charge de l'animation et de la coordination du contrat de ville. Elle se réunit régulièrement et prépare les instances de gouvernance du contrat de ville que sont le comité technique et le comité de pilotage.

---

### LE COTECH (COMITÉ TECHNIQUE)

Le Comité Technique est composé de techniciens référents politique de la ville et aux droits communs concernés par les thématiques du Contrat. (ARS, CAF, CCAS de Guingamp, Département des Côtes d'Armor, Conseil citoyen, Conseil régional, DDETS, DDTM, DRAC, Education nationale, Guingamp-Paimpol Agglomération, France Travail, Sous-Préfecture de Guingamp, Maison du Département, Ville de Guingamp, Mission locale avenir jeunes, Guingamp-Habitat)

Le Cotech se rassemble pour examiner les projets déposés par les associations et porteurs de projets et prépare les dossiers d'attributions des subventions au Copil.



## LA PRIORISATION DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

La mobilisation du droit commun est un axe majeur et déterminant dans la réalisation des objectifs opérationnels du contrat de ville. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune.

Il est rappelé que toute action en quartier prioritaire doit d'abord et avant tout solliciter les dispositifs de droit commun pour se réaliser. Les crédits spécifiques alloués à la politique de la ville viennent en complément et n'ont pas vocation à se substituer aux financements des partenaires signataires.

L'objectif est donc de s'assurer que les moyens de droit commun des politiques publiques bénéficient autant aux habitants des quartiers prioritaires qu'aux habitants du reste du territoire.

Ces moyens sont aussi bien des dispositifs, des moyens humains, que des équipements.

Pour l'État : Éducation, emploi, police, justice, logement, santé, lutte contre les discriminations, transition écologique, culture, jeunesse et sports, politique d'intégration des primo-arrivants...

Pour la Région : Développement économique, formation professionnelle, lycées...

Pour le Département : Solidarités (prévention et protection de l'enfance, insertion, actions sociales, protection maternelle infantile, autonomie, pilotage prévention spécialisée...), collèges, culture, routes...

Pour GPA : Petite enfance, jeunesse, prévention, santé, emploi et développement économique, transition écologique, mobilités, déchets, habitat et revitalisation...

Pour la Ville de Guingamp : Éducation, écoles, vie associative, culture, sports, l'aménagement urbain, accompagnement social par son CCAS et développement social local par son centre social...

La notion de droit commun est parfois mal comprise par les acteurs de terrain. Aussi, un travail pédagogique, régulier, doit être engagé par l'équipe-projet, pour le rendre compréhensible, visible et par là mobilisable par les porteurs de projets.

Doit aussi être pris en compte l'ensemble des politiques publiques contractualisées entre les partenaires signataires, que ce soit sur la commune de Guingamp, sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération, et dans le département des Côtes d'Armor.

À titre d'exemples :

- Contrat local de Santé : GPA et Agence Régionale de Santé 22
- Projet territorial 0-30 ans – Convention Territoriale Globale (CTG) : GPA et CAF
- Pacte local des solidarités : Département des Côtes d'Armor et Etat
- Autres ...

## LA PARTICIPATION DES HABITANTS

---

### LE CONSEIL CITOYEN

Le Conseil citoyen est l'instance représentative des habitants. Il est composé d'un collège "Habitants" et d'un collège "Acteurs locaux".

Le collège "Habitants" comprend 11 membres dont 8 permanents et 3 suppléants. Il y a, au sein de ce collège, une mixité en genre et en provenances géographiques.

Le collège "Acteurs locaux" est constitué de 9 associations (ASAD de l'Argoat, Beauvallon, CLCV, CNL, GEM Chlorophylle, Maison de l'Argoat, Mission Locale, Mouv'Ensemble, Résidence Habitat Jeune en Trégor Argoat) et du bailleur social Guingamp Habitat.

Le Conseil citoyen a pour mission, en outre, d'aller à la rencontre des habitants pour relever leurs attentes et de les impliquer dans toutes actions concernant le développement social et urbanistique des quartiers.

Le Conseil citoyen assiste à toutes les instances de la Politique de la Ville (COTECH et COPIL), et donne un avis sur les projets sollicitant les crédits du contrat de ville.

---

### LA MAISON DE L'IDÉE TI-MENOZ

Agréé "Centre Social", Ti-Menoz est un équipement de proximité situé dans le secteur de Roudourou. Il est géré par le CCAS de Guingamp et répond aux politiques sociales de la commune en matière d'animation de vie sociale. Il accueille tous les habitants de la ville dont ceux des trois secteurs prioritaires.

L'implication des habitants est l'une de ses 5 missions principales. Les agents de Ti-Menoz ont pour vocation l'animation de la vie sociale. Dans ce cadre, ils impliquent les habitants aux diverses actions de développement social, qu'elles soient éducatives, préventives, festives, socioculturelles, etc.

---

### LES DIAGNOSTICS EN MARCHANT / GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP)

Les élus municipaux de Guingamp sillonnent les quartiers lors de diagnostics ambulatoires. Ils rencontrent la population par zones, recensent les attentes et doléances des habitants. Par la suite, ils font part aux services municipaux et aux partenaires des actions à mener pour améliorer la vie de la cité.

## GESTION SPÉCIFIQUE DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Guingamp Habitat est le principal bailleur social sur le territoire de Guingamp. Cet Établissement public local à caractère industriel ou commercial (EPIC) gère plus de 1100 logements sur la ville. Cela totalise 85 immeubles pour 91 cages d'escaliers. Dans la zone prioritaire, le nombre de logements sociaux est de l'ordre de **908**, ce qui comprend 58 bâtiments, 74 cages d'escaliers, 785 logements neufs, 123 logements anciens.

Les bailleurs sociaux peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de leur parc locatif social situé en quartier prioritaire.

L'abattement permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

Cette mesure s'applique pour les logements anciens, étant donné que toutes les constructions neuves affectées à l'habitation principale et financées à concurrence de plus de 50 % au moyen des prêts aidés par l'Etat sont de toute façon exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant une durée de quinze ans à compter de l'année qui suit celle de leur achèvement.

Pour assurer le bon fonctionnement des quartiers en fonction des situations urbaines et sociales, les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale, et de développement social en agissant sur :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires,
- L'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter,
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle (dont la lutte contre l'occupation abusive des halls),
- Les actions de développement social permettant de développer la concertation et le « vivre ensemble »,
- Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie (sécurité passive, réparation du vandalisme, etc.)

L'exonération TFPB sera prise en compte en 2024 pour une mise en œuvre dès 2025.

## LES SIGNATAIRES

### PRÉFECTURE

Stéphane ROUVÉ, Préfet

### CONSEIL RÉGIONAL

Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Christian COAIL, Président

### GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION

Vincent LE MEAUX, Président

### VILLE DE GUINGAMP

Philippe LE GOFF, Maire

### EDUCATION NATIONALE

Frédéric FABRE, DASEN

### GUINGAMP HABITAT

Jean-Luc DANIEL, Directeur Général

### FRANCE-TRAVAIL

Laurent HAMON, Directeur Territorial

### MISSION LOCALE AJOCA

Laurent QUEFFURUS, Directeur

### AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

François NEGRIER, Directeur Départemental

### CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE 22

Frédéric OZENNE, Directeur Départemental



- FICHE THÉMATIQUE : TRANQUILITÉ PUBLIQUE
- FICHE THÉMATIQUE : HABITAT ET CADRE DE VIE
- FICHE THÉMATIQUE : SANTÉ
- FICHE THÉMATIQUE : ÉDUCATION
- FICHE THÉMATIQUE : PARENTALITÉ
- FICHE THÉMATIQUE : EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

<b>THÉMATIQUE</b>			
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE			
<b>CONTEXTE</b>			
<p>Des jeunes et des enfants causent des problèmes à Castel Pic. Des enfants sont laissés dehors tard le soir sous la surveillance des grands            Il y a du trafic de drogue            Il y a des chiens partout au niveau du city stade et les gens ne peuvent pas s'asseoir dans l'herbe            Les véhicules roulent trop vite            Il y a des problèmes de stationnement            Il y a eu des personnes fragiles harcelées par des jeunes            Il y a des pratiques de toxicomanie et des problèmes d'alcool            Les habitants des quartiers se sentent stigmatisés            L'entrée des bâtiments n'est pas sécurisée à Castel pic. Les portes ne fonctionnent pas et il y a du va et vient la nuit dans les bâtiments ce qui crée un sentiment de peur            Les barrières du terrain de jeux sont trop basses ce qui est dangereux car les ballons vont sur la route            Des jeunes filles et des mamans seules font part d'un sentiment d'insécurité dans la ville            Présence de jeunes oisifs dans les quartiers            Les jeunes femmes et les femmes ressentent un sentiment d'insécurité dans la rue            L'éclairage public est éteint trop tôt            Démarchage et arnaques de vendeurs qui peuvent faire peur aux habitants pour vendre leurs produits            Il y a du monde à traîner le soir dans le quartier Roudourou            Certains enfants jouent dehors mais il y a un problème de sécurité routière            Les voitures roulent trop vite devant l'école de la madeleine            Les jeunes n'ont pas de lieu où aller, ils peuvent être oisifs</p>			
<b>OBJECTIFS</b>			
Développer le dialogue force de l'ordre/population	Lutter contre le sentiment d'insécurité et l'insécurité	Développer les actions de prévention	Développer le lien avec la jeunesse et favoriser la co-construction de projets
<b>INDICATEURS</b>			
Nombre d'actions par an Qualité des actions Publics touchés (âges, quartier)	Nombre d'actions par an Qualité des actions Publics touchés (âges, quartier)	Nombre d'actions par an Qualité des actions Publics touchés (âges, quartier)	Nombre d'actions par an Qualité des actions Publics touchés (âges, quartier)
<b>Propositions d'actions</b>			
Associer les forces de l'ordre aux groupes de travail et aux instances.	Éclairage publics, sécurisation des halls d'entrée par badge, aménagement des espaces publics, prévention routière	Actions de prévention seniors, démarchage, jeunes, escroquerie, voisins attentifs	Junior association Chantier jeunes Accompagnement de projets de jeunes Tournées de proximité (Beauvallon/service jeunesse de l'Agglo)

<b>THÉMATIQUE</b>			
<b>HABITAT ET CADRE DE VIE</b>			
<b>CONTEXTE</b>			
<p>           Nombreux services de proximité : service jeunesse, médiateur, bailleur, Mission Locale, FJT, city parcs, locaux de proximité..., Présence verdure / jardins familiaux sur le territoire            Résidentialisation / réhabilitation des quartiers            Manque d'espaces de vie, manque d'un local de proximité (La Madeleine)            Manque d'accessibilité aux commerces de proximité + manque de transport en commun            Loyer en hausse / difficulté d'accès            Manque d'éclairage public et de mobilier urbain + (bancs, poubelles...) durée de l'éclairage à revoir            Manque d'animations dans les quartiers, mettre en place des actions inter-quartiers            Nuisance des chiens /chats            Problème de circulation et de vitesse des véhicules dans les quartiers            Manque de jeux adaptés pour les enfants            Problème phonique dans les anciens logements            Continuer la réhabilitation des quartiers : vétusté de certains bâtiments            Continuer la liaison entre les quartiers et le centre-ville            Manque d'entretien des espaces verts            Manque de solidarité entre les habitants            Quartier de la Madeleine : manque de fleurissement            Manque de sécurité routière aux abords de l'école la Madeleine            Local jeunesse en cours de réhabilitation à Castel Pic            Manque de communication avec le bailleur            Manque de présence des agents de Guingamp Habitat et des élus dans les quartiers            Faire revivre le verger, faire découvrir le bois à Castel Pic            Améliorer l'entretien des espaces verts / des espaces poubelles            Insécurité, dégradation, délinquance (jeunes)         </p>			
<b>OBJECTIFS</b>			
Favoriser toutes les actions de lien social	Améliorer l'aménagement des espaces collectifs sur l'espace public et notamment les espaces verts	Améliorer l'accessibilité dans le quartier et inter quartiers	Développer les actions liées aux transitions écologiques et énergétiques
<b>INDICATEURS</b>			
Nombre d'actions menées par an	Nombre et type de travaux menés par quartier Satisfaction des habitants	Nombre et type de travaux menés par quartier Satisfaction des habitants	Nombre d'actions menées par an Nombre d'usagers par âges et par quartiers
<b>Propositions d'actions</b>			
Création d'un local de proximité, développer les cafés rencontres, projet d'animation auprès des enfants dont le développement durable...	Installation de mobilier urbain, éclairage, verger, ilot de fraîcheur, jardin partagé...	Actualisation du diagnostic, cheminement doux (zone piéton, piste cyclable) aménagement des voiries (poussette, fauteuil roulant...)	Défi énergie, économie des énergies,

THÉMATIQUE					
SANTÉ					
CONTEXTE					
<p>Existence de structures dans le champ de la santé mentale (EMPP, équipes mobiles enfants et adolescents, Cap Jeunes, CMP, CMPEA, GEM, Service psy 24h/24h et 7j/7j, centre hospitalier, etc.)</p> <p>- Mise en place de consultations PMI à Castel Pic, visites à domicile et multiples actions collectives ou de prévention portées par la PMI. Sentiment d'éloignement vis-à-vis de la PMI.</p> <p>Quelques services de proximité : AMA (Avec Elles), lits, 115, halte soins santé...)</p> <p>Centre hospitalier, Planning familial, Poste de coordinatrice à GPA...</p> <p>Réseau partenarial à développer :</p> <p>Problématiques d'accès aux soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des délais d'attente pour les RDV médicaux</li> <li>- Démographie médicale et en spécialistes présentant des indicateurs défavorables, délai d'attente au CMPEA, suspension de la maternité</li> <li>- Manque de structures type IME...</li> </ul> <p>Problématiques de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RDV extérieur à Guingamp (st Brieuc, Morlaix, Brest)</li> <li>- Manque de Taxi VSL solidaire</li> <li>- Le manque de mobilité est un frein à l'accompagnement</li> </ul> <p>Problématiques de santé chez les populations étrangères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre réduit d'interprètes dans le territoire</li> <li>- centre hospitalier pas conventionné pour de l'interprétariat médical</li> </ul> <p>Problématiques de santé mentale (Délais long pour les RDV au CMPEA/CMP, contexte anxio-gène sécurité, violence, pas assez de Psychiatre sur le territoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Problématiques de précarité et d'isolement :</li> <li>- Précarité alimentaire (certaines familles ne mangent pas) = impact sur la santé</li> <li>- Contexte socioéconomique en dégradation (fragilité des familles)</li> <li>- Budget consacré à l'alimentation en diminution</li> <li>- problème d'hygiène</li> </ul> <p>Problématiques liées aux addictions (consommation d'alcool, de stupéfiants, anxiolytique...)</p>					
OBJECTIFS					
Mettre en place des solutions d'accompagnement personnalisé dans les parcours de soin	Développer un réseau partenarial important et favoriser l'interconnaissance	Favoriser l'attractivité du territoire pour l'installation des professionnels de santé	Favoriser l'aller vers au bénéfice des populations isolées, notamment les personnes âgées	Développer la formation des professionnels sur les problématiques de santé et actions de prévention	Développer les actions de prévention et les activités sportives pour toutes et tous à moindre coût
INDICATEURS					
Nombre de partenaires Nombre de réunions Nombre d'actions mises	Nombre de partenaires Nombre de réunions Nombre d'actions mises	Pertinence des moyens mis en œuvre Nombre et spécificités des nouveaux	Nombre d'actions d'aller vers Bilan des cafés parlottes Nombre de	Nombre de sessions de formation Nombre de personnes formées	Nombre d'actions Nombre de personnes touchées Nombre

en place Enquête de satisfaction auprès des habitants	en place Enquête de satisfaction auprès des habitants	professionnels de santé sur le territoire par an	personnes rencontrées par quartier	Nombre de structure partenaires concernées Retour de satisfaction des personnes formées	d'adhésions aux clubs et associations
<b>PROPOSITIONS D'ACTIONS</b>					
Création d'un temps avec des professionnels	Petits Dej Partenaires		Porte à porte, maraudes avec Guingamp Habitat Médicobus	Formations thématiques	Réaliser des actions de prévention santé pour les jeunes en associant les familles. Rencontrer les psychologues libéraux du territoire et réserver leurs créneaux vides à des prix attractifs pour une population précaire. Travailler avec l'EAG sur la prévention santé avec les jeunes. Financer les études des étudiants en médecine en contrepartie d'un engagement de 5 ans sur le territoire.

<b>THÉMATIQUE</b>			
<b>ÉDUCATION</b>			
<b>CONTEXTE</b>			
<p>De nombreux dispositifs existants pour les familles.  Besoin pour les parents allophones de connaître le fonctionnement de l'école.  La priorité au premier degré est le lien avec les parents.  Pour le second degré, il faut remettre la gratuité des stages de prérentrée  Besoin de travailler autour de la santé mentale et physique  Existence de l'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones au collège Albert Camus à Grâce.  Existence des mesures de responsabilisation pour éviter les exclusions  Des incivilités constatées émanant d'enfants et de jeunes.  Les enfants de castel pic sont dehors tard le soir  Les enfants jouent sur la route du Murio (castel pic) alors que des automobilistes roulent vite  Du trafic de drogue s'est installé à castel pic ce qui a créé une zone de non droit. Les auteurs ne sont pas forcément du quartier.  Présence des Quartiers libres à castel pic le mardi rassemblant enfants/jeunes/parents  Il manque des locaux pour accueillir l'enfance et la jeunesse et leur proposer des activités  Des groupes de jeunes occupent l'espace de la médiathèque.  Il y a des phénomènes de bandes et d'appropriation des espaces publics  Contexte familial difficile, comment trouver des ressources et des professionnels  Dégradation de certains jeunes (hygiène, alimentation, santé...)  Les enfants et jeunes subissent la précarité familiale (alimentaire, vestimentaire, santé...)  Il existe des structures dédiées à l'enfance jeunesse (école, pôle jeunesse, crèche, FJT, PAEJ, mission locale, Prev 22...).</p> <p>Comment toucher tous les publics et les amener vers ces structures. Le PRE est une porte d'entrée.  Prévention, parentalité.  Il n'y a pas de lien entre les dispositifs, il manque une coordination  Il manque la connaissance de tous ces dispositifs auprès des habitants dans les quartiers</p>			
<b>OBJECTIFS</b>			
Favoriser l'inclusion de tous les publics (genre, handicap, allophone...) et favoriser la relation Homme/femme	Renforcer le lien éducation nationale/habitants des quartiers	Valoriser le parcours des enfants et des jeunes	Développer les actions de prévention et de lien social pour les enfants et les jeunes
<b>INDICATEURS</b>			
Nombre et type d'actions, fréquentation par action et typologie des publics. Bilan qualitatif.	Nb et type d'actions, fréquentation par action et typologie des publics, nombre d'établissements impliqués par action. Bilan qualitatif.	Nb et type d'actions, fréquentation par action et typologie des publics. Bilan qualitatif.	Nb et type d'actions, fréquentation par action et typologie des publics. Bilan qualitatif.
<b>PROPOSITIONS D' ACTIONS</b>			
Tout type d'action permettant la mixité sociale et favorisant la relation Fille/Garçon	Développement et communication autour des OEPRE, PRE, CLAS, PEDT...	Action sur l'estime de soi, le bien être, expositions...	Alimentation, égalité garçon/fille, rapport à l'argent, les écrans...

<b>THÉMATIQUE</b>		
<b>PARENTALITÉ</b>		
<b>CONTEXTE</b>		
<p>Monoparentalité importante (30% parc locatif) et peu accompagnée sur le territoire -            -problématique du mode de garde (manque de places et tarification encore élevée malgré le quotient familial) qui freine l'insertion professionnelle            -problématique de l'accompagnement spécifique            Les familles ont peu accès à la culture malgré une offre existante (Théâtre du Champ au Roy, Gwinzegal)            L'accès aux loisirs est coûteux, difficulté d'y accéder            Enfants et jeunes oisifs à Castel Pic et à La Madeleine – pas de local à La Madeleine – quid de la responsabilité parentale            Plusieurs actions existantes autour de la parentalité méconnues du grand public et des professionnels (MDD, PAEJ, Ti-Menez).            Problématique du mode de garde pour l'ensemble des parents : manque de place et insertion professionnelle            Les parents des quartiers sont peu en lien avec l'école. Seule l'école de La Madeleine est dans le QPV et le quartier de Castel pic est éloigné du lieu de scolarisation de certains enfants qui vont à l'école de la Chesnaye.            Parents dont l'enfant est en situation de handicap sont peu accompagnés (pas de mode de garde adapté)            Troubles psychologiques du jeune accompagné par Cap Jeunes. Grand besoin également pour l'enfant d'âge primaire et délais trop importants pour le CMPEA.            Entraide entre parents à Castel Pic.            Les parents réfugiés et pas seulement ont un problème d'illettrisme et/ou l'illectronisme (inhabileté numérique).            Les parents et les enfants ne sont plus dans leur rôle respectif.            Un collectif parentalité existe sur le territoire et s'étend à GPA et LAC</p>		
<b>OBJECTIFS</b>		
Renforcer l'accompagnement des familles monoparentales et familles isolées.	Développer les modes de gardes alternatifs et adaptés aux besoins des familles	Développer la médiation culturelle et sportive
<b>INDICATEURS</b>		
Nombre d'actions menées par an Nombre de familles bénéficiaires par quartier Qualité des actions	Nombre d'actions menées par an Qualité des actions	Nombre d'actions menées par an Nombre de familles bénéficiaires par quartier Qualité des actions
<b>PROPOSITIONS D'ACTIONS</b>		
Groupes de paroles, projets collectifs mamans, action de valorisation de soi,	Réseau de bénévoles, halte jeux...	Parcours, sport adapté, Education Artistique et Culturelle

<b>THÉMATIQUE</b>				
<b>EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>				
<b>CONTEXTE</b>				
<p>Dispositifs existants et innovants avec Remise-en-jeu (jeunes 16-30 ans), chantiers insertion et éducatifs (Beauvallon notamment), Degemer+, clause sociale, actions de remobilisation ELAN (pour allocataires RSA sur la santé et social et insertion), CLPS ...</p> <p>Problème de mobilité : pb horaires pas adaptés, par rapport au zones industriels notamment ; accès au permis de conduire</p> <p>Peu d'intégration dans le quartier en lien avec le vivre ensemble</p> <p>Problème de communication (pb de guidage d'accès aux dispositifs)</p> <p>Frein d'accès : la garde d'enfants</p> <p>Frein psychologique : lassitude des habitants en recherche d'emploi car accumulation des freins, et de mono activité</p> <p>De nombreux dispositifs pour les familles</p> <p>Locaux de proximité oui mais pas sur tous les quartiers du territoire</p> <p>Sentiment de peur de s'ouvrir, de sortir du quartier</p> <p>Manque de contact humain</p> <p>Manque de valorisation des compétences acquises des demandeurs d'emploi</p> <p>Plateforme Wimoov pour des solutions de mobilité</p> <p>Problème accès à l'emploi plus on vieillit</p> <p>Le fait qu'il n'y est pas de commerces sur le QPV, manque de locaux pour les entrepreneurs</p> <p>Permanences de proximité avec Mission locale, médiateurs, ... via locaux ou bien sur le terrain</p> <p>Location de vélos : il y a une grande liste d'attente</p>				
<b>OBJECTIFS</b>				
Favoriser la connexion entre les entreprises et les habitants des dispositifs économiques et le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers	Développer l'aller-vers et l'accompagnement à l'emploi personnalisé aux habitants	Développer la communication et l'information des seniors, personnes, et dispositifs existants par tous les moyens (aller-vers, réseaux sociaux, réunions, forums)	Valoriser les compétences de chacun qu'elles soient personnelles ou professionnelles (jeunes, seniors...) et accompagner à la prise de poste	Développer toutes les mobilités vers l'emploi, l'insertion et le développement économique
<b>INDICATEURS</b>				
Nombre et type d'actions, Fréquentation par action et typologie des publics, Nombre d'établissements impliqués par action. Bilan qualitatif.	Nombre et type d'actions, Fréquentation par action et typologie des publics, Nombre d'établissements impliqués par action. Bilan qualitatif.	Nombre et type d'actions, Fréquentation par action et typologie des publics, Nombre d'établissements impliqués par action. Bilan qualitatif.	Nombre et type d'actions, Fréquentation par action et typologie des publics, Nombre d'établissements impliqués par action. Bilan qualitatif.	Nombre et type d'actions, Fréquentation par action et typologie des publics, Nombre d'établissements impliqués par action. Bilan qualitatif.
<b>PROPOSITIONS D'ACTIONS</b>				
Forum de l'emploi Job Dating Actions d'information et de formation				